



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Défaillance des alertes de Météo France

Question écrite n° 2855

Texte de la question

M. Philippe Ballard appelle l'attention de M. le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires sur les défaillances d'alertes de Météo France. Dimanche 23 octobre 2022, dans une carte de France diffusée à 10h puis confirmée à 16h, le site officiel de Météo-France « @VigiMeteoFrance » dédié aux risques météo en métropole, 24/ 24, 7 j/ 7, plaçait 20 départements en vigilance Orange pour des orages localement violents de l'Auvergne à la Lorraine et l'Alsace à partir de 14h. La Normandie et la Picardie ne faisaient pas partie des régions concernées pourtant elles ont subi des orages, tornades, vents violents, grêle d'extrême intensité, provoquant de nombreux dégâts en fin d'après-midi. En août 2022, lors des orages en Corse ayant entraînés la mort de 5 personnes, Météo France a invoqué une situation « difficilement prévisible ». L'activation tardive de la vigilance orange, alors que les rafales ont atteint 200 km/h par endroits, illustre la difficulté à traduire les probabilités de phénomènes météo en un système d'alerte crédible. Or les dérèglements climatiques rendent plus fréquents et plus violents les phénomènes météorologiques dangereux ainsi que les dégâts humains et matériels qui les accompagnent. Prévenir de manière anticipée et avec plus de finesse ces épisodes est un enjeu crucial. Acteur majeur de la chaîne d'alerte et de vigilance, Météo France a une responsabilité toute particulière en la matière. Pourtant depuis maintenant dix ans, à l'initiative des gouvernements successifs, Météo France est contrainte de conduire de vastes plans de transformation de son organisation dans un contexte de rationalisation de ses moyens. Un rapport sénatorial publié en septembre 2021 pointe du doigt le manque de moyens à Météo France alors qu'il faudrait développer « des prévisions anticipées et plus fines » pour faire face aux phénomènes météorologiques plus violents et plus localisés. Le rapport souligne des subventions en baisse de 20 % en 10 ans, des effectifs réduits d'un quart et deux tiers des centres locaux fermés. Ainsi, l'analyse des scénarios est de plus en plus laissée à l'initiative de supercalculateurs au détriment de l'humain par manque de prévisionnistes locaux pour les affiner. Cela conduit à ce que des scénarios minoritaires, tels que ceux ayant moins de 20 % de probabilités qu'un phénomène avec des conséquences sévères se produise, soient considérés comme ne devant pas faire l'objet d'alerte et, à tout le moins, ne sont pas affinés par des analyses locales. Dans le projet de loi de finances 2023, le budget alloué au ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère de la transition énergétique s'élève à près de 60 milliards d'euros, en hausse de 15 %. Dans cette enveloppe, pour une meilleure prévision et anticipation des risques météo, Météo France va acquérir un nouveau supercalculateur de nouvelle génération d'un coût de 350 millions d'euros. Or si l'on peut effectivement considérer que les progrès technologiques sont un facteur majeur de l'amélioration possible et nécessaire en matière de prévisions météorologiques, l'expertise humaine à l'échelle locale, au plus près des territoires, se confirme être également primordiale et indispensable pour assurer les meilleures prises de décisions. Météo France est contrainte par un « contrat d'objectifs et de performance » très ambitieux mais sans que lui soit octroyé, en parallèle, les moyens suffisants, surtout en matière de personnels avec la perte d'un tiers de ses effectifs depuis 2008. Dans ce contexte, où la technologie doit rester au service de l'humain, il lui demande quelles sont les autres investissements prévus pour Météo France afin de rendre l'expertise humaine tout aussi prioritaire et suffisante afin de remplir sa mission de service public.

Texte de la réponse

Le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires (MTECT) demeure extrêmement vigilant quant à la qualité des services météorologiques rendus par Météo-France dans le cadre de ses missions de service public. Il porte une attention particulière à tout élément qui viendrait entraver la fiabilité de ces services et, par voie de conséquence, la sécurité des personnes et des biens qui constitue la mission première de l'établissement. Le contrat d'objectifs et de performance de l'établissement qui couvre la période 2022 – 2026 a pour objectif de renforcer la reconnaissance du dispositif de vigilance de Météo-France. Ce dispositif évolue régulièrement : fin novembre, les opérations de bascule vers la production de la nouvelle Vigilance de Météo-France ont ainsi été engagées avec succès avec la diffusion des premières double carte (aujourd'hui/demain) et l'ajout d'informations infra-départementales. Les progrès techniques permettent à l'établissement de faire évoluer son organisation afin de fournir de manière efficiente un service de qualité. Aussi, pour renforcer la capacité de Météo-France à exercer ses missions de sécurité des personnes et des biens, l'établissement a été doté de moyens de calcul renforcés avec la mise en opération, début 2021, de deux nouveaux supercalculateurs d'une puissance crête de 10 Pflops chacun (1 Petaflop = 1 million de milliards d'opérations par seconde). Depuis début 2022, de nouveaux modèles de prévision numérique du temps, plus précis, permettant de mieux évaluer les incertitudes des prévisions, et donc les risques. De surcroît, Météo-France prépare dès à présent le renouvellement du futur supercalculateur. Il lui permettra de maintenir son niveau d'excellence scientifique, ainsi que de poursuivre l'amélioration de l'anticipation des phénomènes dangereux, dans un contexte climatique et météorologique de plus en plus instable. De manière particulière, le projet d'établissement mis en œuvre dans le cadre de la démarche « Action Publique 2022 » a redimensionné le réseau territorial en métropole en visant une centralisation des activités sans baisser les exigences de qualité en matière de service rendu et en mettant une présence territoriale là où elle est justifiée. Cela a été rendu possible par les évolutions scientifiques et technologiques, et notamment par le déploiement d'outils informatiques permettant le travail à distance. Dans ce contexte, le ministère se mobilise et accompagne Météo-France afin que l'établissement puisse développer des politiques publiques adaptées et efficaces dans les domaines météorologiques et climatiques. Le MTECT a soutenu l'établissement pour 2022 pour des dépenses non prévues telles que l'actualisation du taux du point d'indice ou l'augmentation du coût des fluides. Ainsi, le programme 159 a destiné la totalité de sa levée de réserve pour Météo-France. Le programme 217 participe également à ce soutien. Au total, près de 10 M€ additionnels ont été versés à l'établissement fin 2022 afin de faire face dépenses supplémentaires qui n'avaient pu être budgétées initialement. Il a également été arbitré une augmentation en 2023 du niveau des effectifs ainsi que de la SCSP, couvrant à la fois la compensation de la totalité de l'augmentation du point d'indice et d'autres mesures RH, une partie de l'augmentation du coût des fluides et l'investissement nécessaire pour son supercalculateur. Il convient de souligner qu'il n'est pas prévu de réduction d'effectifs ni de la SCSP dans le tendancier 2023-2027 de Météo-France, voire une augmentation dès 2024. Par ailleurs, pour faire face à certains événements météorologiques et climatiques particulièrement dangereux, voire dramatiques, il a été décidé de doter l'établissement de moyens techniques et humains. Ainsi, pour mieux anticiper d'une part les événements extrêmes notamment ceux survenus en Corse au mois d'août 2022, le Conseil des ministres du 24 août a décidé l'acquisition de 5 bouées de mesure à installer au large de la côte de l'île afin d'améliorer la prévision météorologique et notamment le temps orageux. D'autre part, suite à la décision présidentielle du 28 octobre, 17 ETP ont été octroyés à Météo-France visant à élaborer des bulletins spécifiques aux forêts pour mieux lutter contre les feux, souvent dévastateurs, qui peuvent sévir sur notre territoire en période de sécheresse. Cet accompagnement du MTECT met au premier plan la protection d'une vigilance météorologique assurée par un service public fiable et incarné par Météo-France qui garantit ainsi une mission de service public essentielle à l'intérêt général de notre nation.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Ballard](#)

Circonscription : Oise (2^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2855

Rubrique : Services publics

Ministère interrogé : Transition écologique et cohésion des territoires

Ministère attributaire : Transition écologique et cohésion des territoires

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [1er novembre 2022](#), page 5040

Réponse publiée au JO le : [7 février 2023](#), page 1241